

Contrat de garde d'animal

ENTRE

domicilié(e) et résidant à _____
(adresse complète, y compris numéro civique, rue, ville/municipalité, province, code postal)

Ci-après appelé(e)s les « Parties » ;

ET

domicilié(e) et résidant à _____
(adresse complète, y compris numéro civique, rue, ville/municipalité, province, code postal)

ATTENDU QUE les Parties sont les seuls propriétaires légaux de l'animal suivant : _____
(prénom, espèce, race, âge, sexe, couleur)

Ci-après appelé l'« Animal » ;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent l'impact qu'aurait une rupture de leur relation ou de leur cohabitation sur le bien-être et la garde de l'Animal ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent toutes deux ce qui est dans le meilleur intérêt de l'Animal ;

LES PARTIES CONVIENNENT PAR LA PRÉSENTE :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. À la rupture de la relation ou de la cohabitation entre les Parties, en cas de désaccord entre les Parties quant à la garde de l'Animal, les Parties conviennent par les présentes de mettre de côté leurs intérêts personnels et de déterminer la garde de l'Animal uniquement en fonction des meilleurs intérêts de celui-ci ;
3. La détermination des meilleurs intérêts de l'Animal comprend, sans s'y limiter, la prise en compte des facteurs suivants :
 - a. La sécurité et le bien-être de l'Animal ;
 - b. La quantité de temps que chaque Partie a passé avec l'Animal au cours de la relation, en particulier le temps passé à prodiguer à l'Animal ses soins quotidiens ;
 - c. La capacité d'une Partie de continuer à prodiguer à l'Animal ses soins quotidiens, ainsi que de subvenir à ses besoins ;
 - d. Le degré d'attachement affectif que manifeste l'Animal envers chaque Partie ;
 - e. Le degré d'attachement affectif que manifeste l'Animal envers tout enfant du ménage et l'avantage à la fois pour l'enfant et pour l'Animal que l'Animal demeure dans la résidence principale de l'enfant ;
 - f. Le degré d'attachement affectif que manifeste l'Animal envers tout autre animal du ménage et l'avantage à la fois pour cet autre animal et pour l'Animal que l'Animal demeure dans la résidence principale de l'autre animal ;
 - g. Toute violence conjugale ou intrafamiliale impliquant les Parties ou existant dans le foyer des Parties ;
 - h. Tout antécédent de maltraitance envers les animaux ou autres conditions présentant un risque pour la sécurité ou le bien-être de l'Animal.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé le _____ e jour de _____, l'an _____ à _____, Québec.

Signature, conjoint(e) 1

Signature, conjoint(e) 2

Prénom et nom, conjoint(e) 1

Prénom et nom, conjoint(e) 2